

A background image of lush green leaves, likely hostas, with prominent veins and a slightly wavy texture, set against a dark green background.

# **CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC**

## **Emetteurs publics**

**Juin 2021**

## « Déclaration d'engagement »

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de nos fonds Regard Obligations Court Terme, Regard Obligations et Regard Obligations Long Terme. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2003.

Cette nouvelle adhésion couvre la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux différentes questions du présent Code ne relèvent que de la responsabilité unique de PRO BTP FINANCE.

## Conformité avec le Code de Transparence

Les fonds Regard Obligations Court Terme, Regard Obligations et Regard Obligations Long Terme respectent l'ensemble des recommandations du Code sauf le point [« 6.4 - La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? »](#) qui est sans objet pour des fonds obligataires.

Ce Code est rédigé selon le modèle transmis par l'AFG (Association Française de la Gestion financière), dans sa mise à jour d'octobre 2018.

# 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Les fonds concernés par le présent Code de transparence correspondent à des fonds d'obligations d'Etats européens (émetteurs publics) ; Il s'agit des fonds suivants :

- **Regard Obligations Court Terme**

Il s'agit d'un fonds obligations principalement des pays européens. Son indice de référence est le BofA ML Gov Index 1-3 ans. L'actif net du fonds s'élève à 73,83 M EUR au 30 juin 2021 et s'élevait à 91,11 M EUR au 31 décembre 2020.

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/06/2021	Labels	Lien vers documents relatifs
<input type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	N/A (fonds Etat)	73,83 M EUR	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<a href="#">DICI et prospectus</a>  <a href="#">Reporting financier et extra-financier</a>

### ▪ Regard Obligations

Il s'agit d'un fonds obligations principalement des pays européens. Son indice de référence est le BofA ML Gov Index 3-5 ans. L'actif net du fonds s'élève à 22,71 M EUR au 30 juin 2021 et s'élevait à 7,37 M EUR au 31 décembre 2020.

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/06/2021	Labels	Lien vers documents relatifs
<input type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	N/A (fonds Etat)	22,71 M EUR	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien  <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<a href="#">DICI et prospectus</a>  <a href="#">Reporting financier et extra-financier</a>

### ▪ Regard Obligations Long Terme

Il s'agit d'un fonds obligations principalement des pays européens. Son indice de référence est le BofA ML Gov Index 5-7 ans. L'actif net du fonds s'élève à 389,32 M EUR au 30 juin 2021 et s'élevait à 385,19 M EUR au 31 décembre 2020.

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/06/2021	Labels	Lien vers documents relatifs
<input type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	N/A (fonds Etat)	389,32 M EUR	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<a href="#">DICI et prospectus</a>  <a href="#">Reporting financier et extra-financier</a>

## 2. Données générales sur la Société de Gestion

- 2.1 - Nom de la Société de Gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique le code

La Société de Gestion en charge des fonds est **PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard – 75006 PARIS.**

- 2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de Gestion ?

La démarche ISR a été initiée dès 2003 avec des ressources humaines et techniques, spécifiques et dédiées. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la démarche responsable du Groupe PRO BTP.

Cette démarche peut être consultée sur le site de PRO BTP, via le lien suivant : <https://groupe.probtp.com/accueil/nos-engagements/engagements-responsables.html>

Notre politique d'investissement responsable repose sur 2 axes :

- **L'adossement aux enjeux sociétaux et aux valeurs de notre groupe (PRO BTP)**  
Notre démarche d'engagement responsable initiée depuis 2003 repose sur des convictions fortes, portées par le socle naturellement socialement responsable du Groupe PRO BTP.
- **La gestion des risques et des opportunités d'investissement**  
Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères extra-financiers dans l'appréciation globale de nos choix d'investissement est un facteur de réduction des risques, de moindre volatilité de nos performances, d'apport d'une vision à moyen – long terme génératrice d'opportunités pour nos clients.

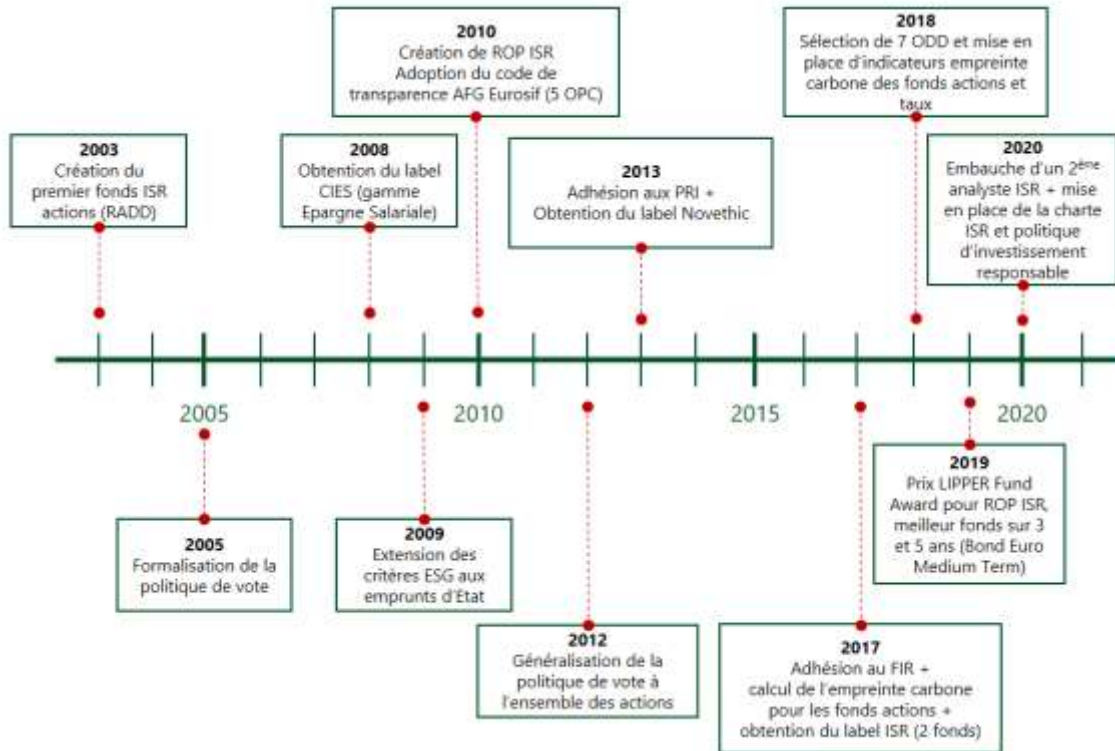
La chronologie des évènements fondateurs de notre politique d'investissement responsable est la suivante :

- **En 2003**, le fonds Regard Actions Développement Durable (RADD) a été créé comme support d'investissement de l'allocation actions au sein de l'Épargne Salariale. Le périmètre de l'Épargne Salariale a été choisi en 2003 au regard de ses spécificités, de ses besoins et de son développement croissant au sein de la profession, notamment par la signature, le 20 janvier 2003, d'un accord professionnel de branche instituant les plans d'épargne interentreprises du BTP.
- **Début 2009**, trois fonds obligataires Etats ont été convertis à l'ISR. Il s'agit des fonds suivants :
  - Regard Obligations Court Terme
  - Regard Obligations
  - Regard Obligations Long Terme
- **Début 2010**, afin d'étoffer la gamme ISR en Épargne Salariale, un fonds d'obligations privées (crédit) ISR a été créé, dénommé Regard Obligations Privées ISR (ROP ISR).
- **Début 2013**, PRO BTP FINANCE a signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).
- **En 2018**, PRO BTP FINANCE a sélectionné 7 ODD en adéquation avec les enjeux ESG prioritaires du Groupe PRO BTP avec la mise en place progressive d'indicateurs ESG correspondants.
- **En 2019**, une procédure d'exclusions des émetteurs ayant été sujets à des controverses sévères a été mise en place. L'UC Regard Responsable Flexible a également été créée en juillet 2019 et a obtenu le Label ISR en novembre 2019. De plus, un premier rapport d'engagement a été rédigé, traduisant les objectifs et les aboutissements de la politique de vote et d'engagement de PRO

BTP FINANCE sur l'exercice 2019. Enfin, l'année 2019 s'est traduite par une forte augmentation de la poche d'investissement consacrée aux green bonds.

En 2020, notre politique d'investissement responsable s'est encore enrichie des éléments suivants :

- Rédaction et diffusion en interne de la **Charte IR** (Investissement responsable) et de **notre Politique d'Investissement Responsable** qui officialise notre démarche globale d'intégration de critères ESG. Les deux documents peuvent être trouvés sur notre site via le lien ci-dessous <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>
- Formalisation de la **Politique d'exclusion normative** (armes controversées, pays non-GAFI ou entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial) et mise en place d'une **Politique d'exclusion sectorielle** sur les titres portant sur les secteurs du tabac, de l'alcool et du charbon. Ces exclusions s'ajoutent aux exclusions liées aux controverses, présentes depuis 2019.
- Mise en place des **structures de gouvernance IR** : un comité de pilotage exécutif IR et un comité de pilotage opérationnel ESG+.
- Phase de cadrage pour la mise en place dès 2021 **d'une base de données ESG**, permettant de déployer massivement nos stratégies ESG et d'industrialiser nos reportings. Une fois cette base déployée, de nombreux indicateurs pourront être suivis et pilotés en adéquation avec les évolutions réglementaires.
- **Recrutement** d'un analyste ISR supplémentaire en octobre 2020 pour soutenir l'activité grandissante, tant en termes de projets internes que de régulation.
- Rédaction de la **Politique d'engagement** qui détaille nos principes de vote ainsi que le suivi et les stratégies de communication avec les émetteurs.
- Création d'un fonds dédié aux **Green Bonds**, agréé le 29/09/2020, et dont l'encours cible est fixé à 200 millions d'euros. La part a été créée le 07/04/2021.



### ■ 2.3 – Comment la Société de Gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Afin de formaliser notre politique d'investissement responsable, une **Charte d'Investissement Responsable** ainsi qu'une **Politique d'Investissement Responsable** ont été rédigées en 2020. Ces deux documents, détaillant les principes et les stratégies d'investissement durable de PRO BTP FINANCE sont disponibles dans la rubrique « investissement socialement responsable » de notre site internet : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

Sur cette page se trouvent également notre **Politique d'Engagement**, détaillant notre politique de vote et de communication avec les émetteurs, le **reporting de l'article 173** de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ainsi que la **lettre du développement durable**. Cette dernière est rédigée trimestriellement avec l'objectif de promouvoir et de diffuser l'ISR.

Le professionnalisme et la sincérité de notre démarche ont été démontrés par l'obtention de différents labels, renouvelés à intervalle régulier :



- Le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour notre gamme REGARD EPARGNE (751,79 M EUR au 30 juin 2021).
- Sur trois années consécutives de 2013 à 2015, les fonds Regard Actions Développement Durable et Regard Obligations Privées ISR ont obtenu le label ISR Novethic.
- En 2017, le Label ISR, soutenu par le gouvernement, a été attribué aux deux fonds Regard Actions Développement Durable et Regard Obligations Privées ISR (respectivement 232,67 M EUR et 190,16 M EUR d'encours au 30 juin 2021). Ce label a été renouvelé pour 3 années en juin 2020.
- En février 2021, le label ISR de notre fonds UC Regard Responsable Flexible a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

PRO BTP FINANCE est également signataire des PRI depuis 2013.

- 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de Gestion ?

Notre stratégie pour lutter contre le changement climatique repose sur plusieurs piliers : calcul de notre empreinte carbone, exclusion du charbon et investissement en actifs verts.



#### **Mesure de l'empreinte carbone :**

Nous mesurons notre exposition aux risques climatiques en calculant les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) sur la totalité de nos positions détenues au sein de nos OPC Actions et Obligations corporate. **Les fonds Regard Obligations Court Terme, Regard Obligations et Regard Obligations Long Terme ne sont donc pas concernés.**

L'empreinte carbone est mesurée selon 3 métriques: émissions absolues, émissions financées (par M EUR investi) et intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d'affaires), sur le scope 1 (émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles) et le scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit),

conformément au protocole Greenhouse Gas / GHG (une estimation sur la base de la moyenne du secteur de l'émetteur est faite en cas d'indisponibilité de la donnée).

Selon l'indicateur utilisé, l'empreinte carbone d'un portefeuille est calculée en sommant ou en pondérant l'empreinte carbone de chacun des émetteurs des titres le composant par les encours. Les données sources (émetteurs) sont fournies par Bloomberg (Portfolio Carbon Footprint).

Nous calculons les émissions absolues (impact carbone) et les intensités carbone en utilisant le ratio (capital + dettes totales) pour mesurer le pourcentage de détention attribuable au portefeuille (le portefeuille global étant composé d'actions et d'obligations).

Indicateur	Unité	Interprétation
Impact carbone (Émissions absolues)	Tonnes de CO2-eq	<p>Il s'agit, pour un émetteur, de la quantité totale de CO2-eq rejetée pour les scopes 1 et 2.</p> <p>Dans le cas d'un portefeuille, il s'agit des émissions attribuables au gestionnaire (financées par les investissements)</p> <p>Le calcul consiste à pondérer les émissions totales d'une entreprise par la part du capital et de la dette détenue par le portefeuille</p>
Efficienc e carbone (Émissions financées)	Tonnes de CO2-eq / M d'€ investis	<p>Il s'agit de la « concentration en carbone » du portefeuille.</p> <p>Plus l'indicateur est élevé, plus le portefeuille investi concentre ses investissements dans des entreprises rejetant de grandes quantités de carbone.</p> <p>On peut en déduire la quantité de CO2-eq rejeté pour un montant investi dans le portefeuille.</p> <p>Ce montant permet également de comparer des portefeuilles entre eux.</p>
Intensité carbone	Tonnes de CO2-eq / M d'€ de CA	<p>Au niveau d'un émetteur, il s'agit de la quantité de CO2-eq émise rapportée au chiffre d'affaires.</p> <p>Il permet de comparer différentes entreprises entre elles.</p> <p>Au niveau d'un portefeuille, il permet d'estimer si celui-ci investit dans des entreprises fortement émettrices de CO2-eq.</p>

Les fonds suivants sont concernés par le calcul de l'empreinte carbone :

- Regard Actions Croissance
- Regard Actions Euro
- Regard Convertible
- Regard Crédit Court Terme
- Regard Haut Rendement
- Regard Obligations Privées ISR
- Regard Rendement
- Regard Sélectif Actions Européennes
- Regard Sélectif Actions Monde
- Regard Actions Développement Durable

L’empreinte carbone des portefeuilles passe de 298 435 tonnes en 2019 à 180 513 tonnes en 2020, une baisse de près de 40%. Cette baisse peut être attribuée aux facteurs ci-dessous :

- Sortie d’émetteurs avec une forte empreinte carbone (29%) – en particulier Salzgitter AG
- Baisse des émissions des émetteurs (25%)
- Baisse du montant investi chez des émetteurs avec une forte empreinte carbone (18%)
- Erreurs dans les données de Bloomberg (28%)

D’ici à 2022, nous allons développer un outil interne permettant de calculer l’empreinte carbone sur les trois scopes (1,2 et 3) ainsi que sur les émetteurs publics. Les fonds Regard Obligations Court Terme, Regard Obligations et Regard Obligations Long Terme seront alors concernés par le calcul de l’empreinte carbone.

### **Exclusion du charbon :**

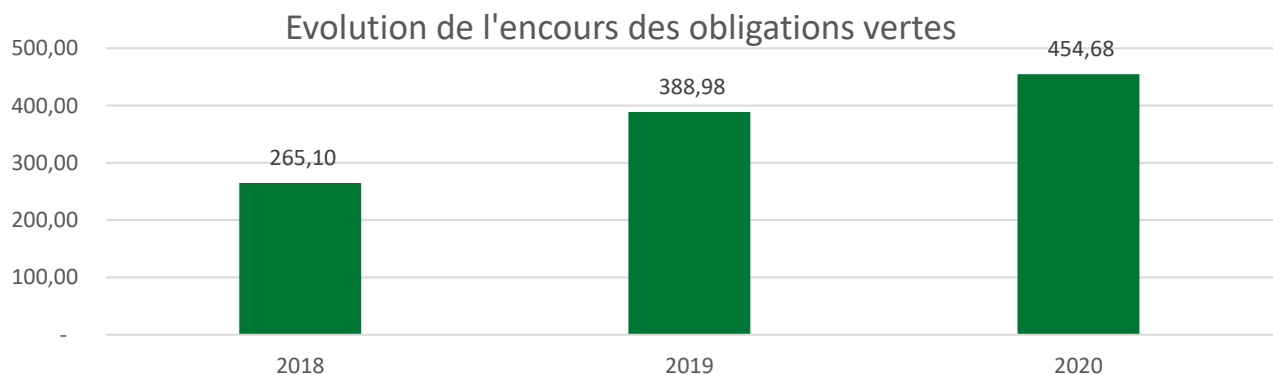
Depuis 2020, nous excluons le charbon de nos portefeuilles. Les entreprises dont plus de 20% du chiffre d’affaires provient du charbon (thermique) et les producteurs d’énergie dont plus de 20% de la production se fait au charbon sont exclus. Nous utilisons pour cela la liste Global Coal Exit List, fournie par Urgewald. Plus d’informations sur cette liste sont disponibles sur le site <https://coalexit.org/> Notre objectif est de n’avoir plus aucun investissement dans le charbon d’ici à fin 2021.

### **Investissement en actif vert :**

Nous contribuons à l’atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique en mesurant et en pilotant nos encours investis en green bonds. Ceux-ci sont la consolidation des encours figurant au sein de nos OPC Taux Etat et Crédit, ainsi qu’au sein de la poche taux de nos mandats diversifiés.

L’exposition aux « obligations vertes » s’élève à 454,68 millions d’euros, soit 3,3% des encours sous gestion. Ce chiffre est en progression chaque année : 265,1M€ en 2018, 388,9M€ en 2019 (+47%) et 454,7M€ à fin 2020 (+17%).

En 2021, PRO BTP FINANCE a intensifié ses investissements dans les green bonds en créant un fonds dédié à ces derniers. Les encours de ce fonds s’élèvent à 199,63M d’EUR à fin juin 2021.

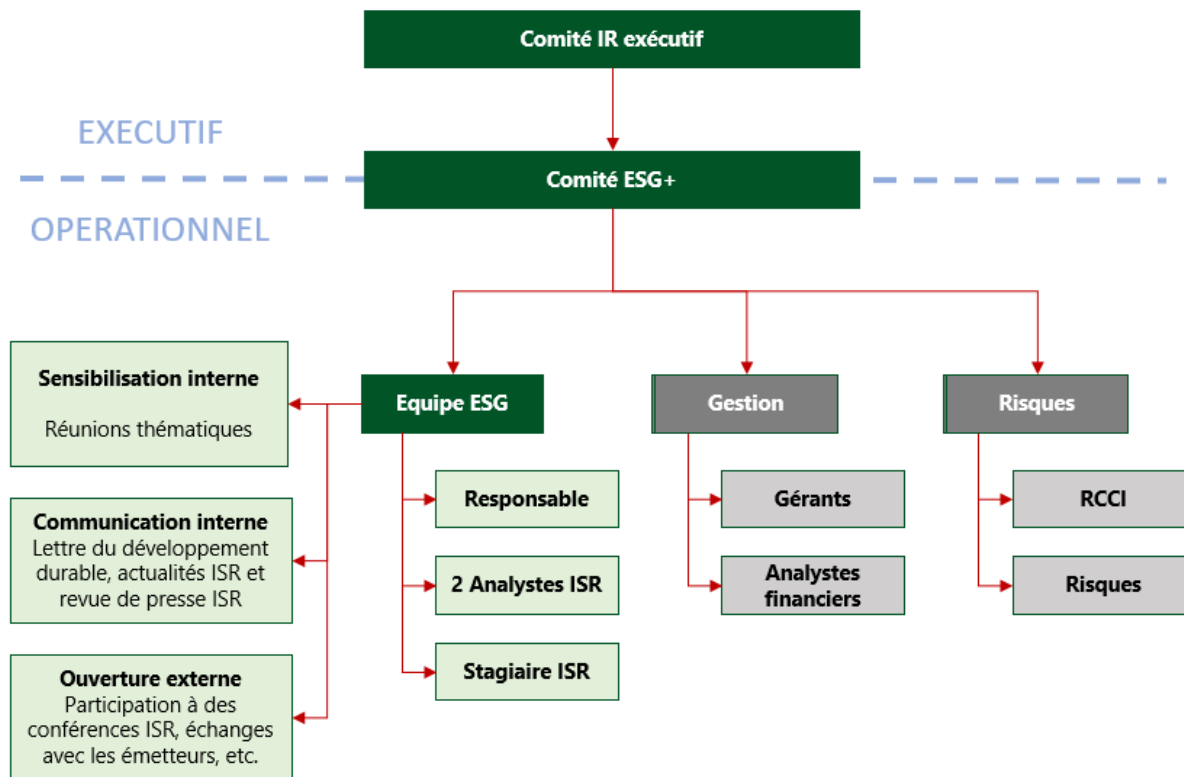


▪ 2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la Société de Gestion ?

PRO BTP FINANCE dispose d'une équipe ESG interne composée d'un responsable et de deux analystes à temps plein. L'équipe est secondée par une personne intervenant de façon saisonnière sur l'exercice des droits de vote.

Cette équipe a la charge de la production, de l'analyse et de l'exploitation des informations ESG qui interviennent en amont de nos processus. Elle travaille également sur la réflexion, et l'orientation des prochains projets ESG de la société de gestion.

Depuis 2020, un comité IR exécutif et un comité ESG+ ont également été mis en place. Le comité IR exécutif a pour mission de dresser le bilan des politiques / procédures ESG et de les faire évoluer, que ce soit en terme d'objectifs ou de métriques. Le comité ESG+ tranche sur les questions d'investissements ou de désinvestissements et applique la politique du comité IR exécutif. L'aspect opérationnel est géré par l'équipe ESG.






▪ 2.6 - Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de Gestion ?


Aujourd’hui, l’équipe est constituée de deux analystes ISR dédiés, ainsi que d’un ou plusieurs stagiaires sur la partie engagement. L’équipe ISR travaille avec quatre gérants de fonds impliqués dans l’ISR. Leur travail se caractérise ainsi :

- Les analystes ISR opèrent de manière indépendante en amont de la gestion financière, avec des méthodologies adaptées pour chaque classe d’actif et fixent le cadre dans lequel les gérants doivent opérer leur sélection de titres, la méthodologie ISR étant différenciée selon la nature de l’émetteur (public ou privé).
- Les gérants, au sein de cette sélection, réalisent leurs choix de titres en fonction des critères financiers. De plus, ils ont sélectionné dans la liste de leurs analystes financiers des intervenants ayant intégré des critères ISR à leur recherche interne.



▪ 2.7 - Dans quelles initiatives concernant l’IR la Société de Gestion est-elle partie prenante ?

Nous collaborons étroitement avec les instances de référence dans le domaine de l’investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d’adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
 <b>PRI</b> Principles for Responsible Investment	<a href="#">Lien PRI</a>	2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion</li> <li>▪ Participation à des initiatives de place en matière d’exercice des droits de vote</li> <li>▪ Noté A sur l’engagement et l’intégration ESG</li> <li>▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année</li> </ul>
 <b>FIR</b> FORUM POUR L’INVESTISSEMENT RESPONSABLE	<a href="#">Lien FIR</a>	2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutient la promotion de l’ISR</li> <li>▪ Participation à des ateliers sur l’ISR et échanges avec les émetteurs</li> </ul>
 <b>SAF</b> <small>LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES HEDFUNDING FINANCE</small>	<a href="#">Lien SFAF</a>	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membre de la Commission ESG</li> </ul>

	<a href="#">Lien AFG</a>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR</li> <li>▪ Participation à des ateliers sur l'ISR</li> </ul>
---	--------------------------	------	---

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale)

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	<a href="#">Lien ISR</a>	2017 2017 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regard Obligations Privées ISR (ROP ISR)</li> <li>▪ Regard Actions Développement Durable (RADD)</li> <li>▪ Regard Responsable Flexible (RRF)</li> </ul>
	<a href="#">Lien CIES</a>	2009 (renouvelé en juillet 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regard Epargne Obligataire</li> <li>▪ Regard Epargne Actions</li> <li>▪ Regard Epargne Dynamique</li> <li>▪ Regard Epargne Equilibre</li> <li>▪ Regard Epargne Prudent</li> <li>▪ Regard Epargne Flexible et solidaire</li> </ul>

## ▪ 2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion ?

Au 31 décembre 2020, les actifs gérés par PRO BTP FINANCE s'élèvent à 13,652 milliards d'euros. Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, les supports d'investissement peuvent être segmentés comme suit :

- 12,862 milliards d'euros sont gérés avec une politique ESG (à minima exclusions normatives et sectorielles) soit 94,2% des encours totaux.
- 391 millions d'euros sont gérés sous label ISR, soit 2,9% des encours.
- 717 millions d'euros sont gérés sous label CIES, soit 5,2% des encours.

Vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

Catégorie	Description Portefeuille	Non-ESG	ESG	Encours		Labels		Stratégies ESG			Indicateurs d'impact		Green Bonds	
		Total	Total	Total	% ESG	Label ISR	Label CIES	Exclusions (ligne directe ESG)	Best in Universe / BIU	Quotient Durable / QD (poche Etats)	FdF ISR	Empreinte carbone (poches actions + crédit)		Taux de fémin. Du CA (poche actions)
OPC	REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	-	192 750 530,09	192 750 530,09	100%	X		X	X			X	X	
OPC	REGARD ACTIONS CROISSANCE	-	116 140 042,26	116 140 042,26	100%			X				X	X	
OPC	REGARD ACTIONS EURO	-	453 770 691,13	453 770 691,13	100%			X				X	X	
OPC	REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	200 607 378,18	-	200 607 378,18	0%									
OPC	REGARD CONVERTIBLE	-	277 503 933,83	277 503 933,83	100%			X				X	X	
OPC	REGARD CREDIT COURT TERME	-	295 665 069,44	295 665 069,44	100%			X				X		
OPC	REGARD HAUT RENDEMENT	-	86 137 910,57	86 137 910,57	100%			X				X		X
OPC	REGARD MONETAIRE	-	456 743 404,11	456 743 404,11	100%			X						
OPC	REGARD OBLIG PRIVEES ISR	-	189 194 969,86	189 194 969,86	100%	X		X	X			X		X
OPC	REGARD OBLIGATIONS	-	7 747 666,04	7 747 666,04	100%			X		X				
OPC	REGARD OBLIGATIONS COURT TERME	-	100 191 071,24	100 191 071,24	100%			X		X				X
OPC	REGARD OBLIGATIONS EMERGENTES	-	70 301 257,56	70 301 257,56	100%			X						
OPC	REGARD OBLIGATIONS LONG TERME	-	421 117 820,94	421 117 820,94	100%			X		X				X
OPC	REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	-	163 182 734,57	163 182 734,57	100%			X				X		
OPC	REGARD POSITIF L/S ACTIONS	-	50 010,66	50 010,66	100%			X					X	
OPC	REGARD RENDEMENT	-	320 959 657,90	320 959 657,90	100%			X				X		X
OPC	REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	-	300 310 497,71	300 310 497,71	100%			X				X	X	
OPC	REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	-	65 909 522,31	65 909 522,31	100%			X				X	X	
FCPE	Fond dédié 1	31 539 261,29	35 790 430,00	67 329 691,29	53%			X						
FCPE	Fond dédié 2	1 544 229,95	438 721,40	1 982 951,35	22%			X						
FCPE	FCPE REGARD EP.FLEXIBLE ET SOL	32 355,04	18 732 069,54	18 764 424,58	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	373 139,28	44 809 579,31	45 182 718,59	99%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	222 232,40	31 285 787,00	31 508 019,40	99%		X	X						
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	422 721,34	116 141 706,59	116 564 427,93	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	9 976 003,61	107 452 636,13	117 428 639,74	92%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	139 673,94	44 658 440,91	44 798 114,85	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE PME	1 796 430,18	-	1 796 430,18	0%									
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	1 088 001,39	342 269 733,28	343 357 734,67	100%		X	X			X			
FCPE	Fond dédié 3	28 629 712,89	13 934 497,93	42 564 210,82	33%			X						
FCPE	Fond dédié 4	824 196,92	-	824 196,92	0%									
FCPE	Fond dédié 5	8 156 775,70	1 002 084,76	9 158 860,46	11%			X						
FCPE	Fond dédié 6	343 860 284,44	-	343 860 284,44	0%									
FCPE	FIBTP 2014	4 741,17	-	4 741,17	0%									
FCPE	FIBTP 2015	9 638,72	3 116 636,27	3 126 274,99	100%			X						
FCPE	FIBTP 2016	7 013,93	3 018 598,13	3 025 612,06	100%			X						
FCPE	FIBTP 2017	1 263,33	2 468 592,28	2 469 855,61	100%			X						
FCPE	FIBTP 2018	18 992,77	3 029 945,48	3 048 938,25	99%			X						
FCPE	FIBTP 2019	6 915,73	2 598 617,81	2 605 533,54	100%			X						
FCPE	FIBTP 2020	10 270,46	3 173 488,60	3 183 759,06	100%			X						
FCPE	FIBTP Long Terme	351 754,09	126 074 618,62	126 426 372,71	100%			X						
Mandats	Mandat 1a	10 144 224,25	309 726 050,01	319 870 274,26	97%					X				
Mandats	Mandat 2a	3 740 265,37	151 645 337,39	155 385 602,76	98%			X		X				
Mandats	Mandat 2b	236 276 036,10	6 893 110 415,26	7 129 386 451,36	97%			X		X				
Mandats	Mandat 3	26 261 980,77	16 922 949,88	43 184 930,65	39%			X		X				
Mandats	Mandat 4	94 277,80	24 697 930,14	24 792 207,94	100%			X		X				
Mandats	Mandat 5	11 189 590,57	460 779 798,79	471 969 389,36	98%			X		X				
Mandats	Mandat 6a	10 198 436,67	272 994 131,01	283 192 567,68	96%			X		X				
Mandats	Mandat 6b	1 545 708,76	115 672 228,92	117 217 937,68	99%			X		X				
Mandats	Mandat 6c	6 338 566,77	84 224 717,83	90 563 284,60	93%			X		X				
Mandats	Mandat 7	105 070 229,43	3 375 974 324,25	3 481 044 553,68	97%			X		X				
UC	UC REGARD ACTIONS	3 039 974,82	8 005 340,90	11 045 315,72	72%			X						
UC	UC REGARD DYNAMIQUE	5 873 632,02	58 431 991,21	64 305 623,23	91%			X						
UC	UC REGARD EQUILIBRE	7 071 786,93	64 693 519,43	71 765 306,36	90%			X						
UC	UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	3 280,55	877 089,79	880 370,34	100%			X						
UC	UC REGARD PRUDENT	2 365 927,71	3 652 776,38	6 018 704,09	61%			X						
UC	UC REGARD RESP. FLEXIBLE	5,97	8 874 507,21	8 874 513,18	100%	x		X			X			

- 2.9 - Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au total, les périmètres « ISR de conviction », exposés à minima aux exclusions normatives et sectorielles, et en écartant les doublons (part des mandats investie dans les OPC ISR) couvrent **94,2% des encours totaux gérés** (voir détail au paragraphe précédent « [2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?](#) »).

- 2.10 - Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion ?

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Fonds	Actif net (au 30/06/2021)	Actif net (au 31/12/2020)	Label ISR
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	232 674 462,00	192 750 530,09	X
REGARD ACTIONS CROISSANCE	131 741 219,41	116 140 042,26	
REGARD ACTIONS EURO	508 164 257,89	453 770 691,13	
REGARD CONVERTIBLE	279 354 523,35	277 503 933,83	
REGARD CREDIT COURT TERME	279 114 016,48	295 665 069,44	
REGARD HAUT RENDEMENT	88 251 875,10	86 137 910,57	
REGARD MONETAIRE	424 033 888,74	456 743 404,11	
REGARD OBLIG PRIVEES ISR	190 159 269,06	189 300 845,26	X
REGARD OBLIGATIONS	22 709 043,93	7 747 666,04	
REGARD OBLIGATIONS COURT TERME	73 831 949,14	100 191 071,24	
REGARD OBLIGATIONS EMERGENTES	66 528 315,81	70 301 257,56	
REGARD OBLIGATIONS LONG TERME	389 317 400,13	421 117 820,94	
REGARD POSITIF L/S ACTIONS	4 209 909,73	4 225 646,09	
REGARD GREEN BONDS	199 629 137,54	-	
REGARD RENDEMENT	297 528 704,83	320 959 657,90	
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	345 983 269,89	300 310 497,71	
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	76 263 817,14	65 909 522,31	
UC REGARD ACTIONS	13 096 115,24	11 045 315,72	
UC REGARD DYNAMIQUE	69 454 547,03	64 305 623,23	
UC REGARD EQUILIBRE	77 486 788,08	71 765 306,36	
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	978 133,28	880 370,34	
UC REGARD PRUDENT	8 604 236,20	6 018 704,09	
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	11 785 481,32	8 874 513,18	X



### **3 - Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce code de transparence**

- 3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les fonds ISR décrits dans ce code ont été créés pour alimenter des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) et certains des mandats de gestion confiés par le Groupe PRO BTP. Les investisseurs sont principalement les fonds d'Épargne Salariale du Groupe PRO BTP.

Au sein de PRO BTP FINANCE, un fonds obligations Etat peut être qualifié de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) lorsque la note ISR moyenne pondérée du fonds est supérieure à la note ISR moyenne pondérée de son indice de référence. Les notes proviennent actuellement de notre fournisseur Ethifinance.

Une note ISR est attribuée à chaque Etat de l'univers d'investissement. Une note ISR moyenne pondérée peut alors être calculée pour le fonds et pour son indice de référence. Le critère ISR est ensuite mesuré par le quotient durable du fonds, à savoir le rapport entre la note ISR moyenne pondérée du fonds et celle de son indice de référence. Le quotient durable doit être en permanence supérieur à 100%.

- 3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

Nos principales sources de données sont les suivantes :

- Pour les notations ESG : V.E. (Vigeo-Eiris) pour les émetteurs privés et Ethifinance pour les émetteurs publics
- Pour les indicateurs ESG (dont empreinte carbone) et indicateurs d'impact : Bloomberg
- Pour les controverses et exclusions : MSCI, Urgewald, site du GAFI
- Pour les analyses de vote : Proxinvest (France) et ISS (Monde hors France) – non applicable pour ces fonds d'obligations souveraines

Des informations complémentaires nous sont fournies par nos brokers. Notre équipe d'analyse ESG réalise par ailleurs ses propres analyses ESG lorsque cela s'avère nécessaire. Nous utilisons les outils mis à notre disposition par nos diffuseurs de données.

Le schéma ci-dessous présente nos fournisseurs de données ainsi que les outils utilisés :

Notation émetteurs	Controverses et exclusions	Indicateurs	Analyse résolution	Outils spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>V.E. (Vigeo Eiris) (émetteurs privés)</li> <li>EthiFinance (publics)</li> <li>Bloomberg (tous)</li> <li>Brokers (SG, Oddo, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MSCI (controverses, tabac, alcool, armes controversées, respect Pacte Mondial)</li> <li>Urgewald (charbon)</li> <li>GAFI (pays non-GAFI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bloomberg (empreinte carbone et féminisation des boards et des effectifs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proxinvest (périmètre France)</li> <li>ISS (reste du monde)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des alertes controverses avec ESG Manager (MSCI)</li> <li>Calcul de l'empreinte carbone avec Bloomberg Portfolio Carbon Footprint Tool</li> <li>Broadridge (Caceis)</li> <li>Performance / risque des OPC (Morningstar)</li> </ul>

- Travaux en 2021-2022 pour la mise en place d'une base ESG avec un fournisseur de données dédié aux indicateurs (y compris l'empreinte carbone)
- Travaux en 2021-2022 pour la sélection d'un nouveau fournisseur de données pour les émetteurs publics

### 3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères pris en compte sont regroupés dans les trois piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

- Le pilier Environnement est composé de 23 sous-critères, parmi lesquels: les émissions de CO2 par habitant, le volume de déchets domestiques générés par habitant ou la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Deux critères, le traitement des eaux usées et l'efficacité de l'utilisation de l'azote viennent d'être rajoutés.
- Le pilier Social est composé de 28 sous-critères, parmi lesquels: les dépenses publiques dans l'éducation et les dépenses publiques de santé, l'indice d'accès à Internet ou le taux d'activité des femmes.
- Le pilier Gouvernance est composé de 18 sous-critères parmi lesquels: la stabilité politique, la liberté de la presse, la maîtrise de la corruption ou l'indice de perception de la corruption.

Le tableau ci-dessous recense les critères pris en compte pour chaque pilier E, S et G :

<b>Pilier</b>	<b>Sous-critères</b>
Environnement	Ratifications des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre
Environnement	Emissions de CO2 par habitant
Environnement	Indice "Emissions de Nox / surface habitée"
Environnement	Emissions de Nox par habitant (OCDE)
Environnement	Indice "Emissions de SO2 / surface habitée"
Environnement	Emissions de SO2 par habitant
Environnement	Intensité énergétique de la croissance
Environnement	Intensité carbone de la croissance
Environnement	Intensité carbone du mix énergétique
Environnement	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute (UE)
Environnement	Ratio empreinte écologique / biocapacité
Environnement	Consommation d'électricité des ménages par habitant (UE)
Environnement	Volume de déchets domestiques générés par habitant (UE)
Environnement	Zones terrestres protégées
Environnement	Aires marines protégées
Environnement	Ressources en eau renouvelable
Environnement	Indice de qualité de l'eau
Environnement	Pollution industrielle des eaux
Environnement	Traitement des eaux usées (nouvellement rajouté)
Environnement	Indice de régulation des pesticides
Environnement	Efficacité de l'utilisation de l'azote (nouvellement rajouté)
Environnement	Déforestation

<b>Pilier</b>	<b>Sous-critères</b>
Social	Ratifications des conventions fondamentales de l'OIT
Social	Indice de liberté sociale
Social	Indice de Développement Humain
Social	Accès à l'eau potable (PED)
Social	Accès à l'électricité (PED)
Social	Accès à des structures sanitaires décentes (PED)
Social	Dépenses publiques de santé
Social	Espérance de vie à la naissance
Social	Taux de mortalité avant cinq ans
Social	Densité de médecins praticiens
Social	Traitement du VIH SIDA par antirétroviraux (PED)
Social	Dépenses publiques dans l'éducation
Social	Taux de scolarisation (primaire, secondaire et tertiaire combinés)
Social	Niveau de formation supérieure (OCDE)
Social	Taux de chômage (OCDE)
Social	Taux de chômage des jeunes (OCDE)

Social	Indice de rigueur de la protection de l'emploi (OCDE + BRICA)
Social	Taux d'emploi temporaire global (OCDE)
Social	Travail des enfants (PED)
Social	Indice de Gini - Inégalité de revenus
Social	Indice d'inégalité des genres
Social	Participation des femmes à la vie politique et économique
Social	Indice sexo-spécifique de développement humain
Social	Taux d'activité des femmes (UE)
Social	Taux de pauvreté relative après transferts sociaux (UE)
Social	Part de la population en dessous du seuil de pauvreté de 2 USD / jour (PED)
Social	Indice d'accès à Internet

<b>Pilier</b>	<b>Sous-critères</b>
Gouvernance	Ratification des Conventions Droits Humains
Gouvernance	Indice de démocratie
Gouvernance	Capacité à rendre compte
Gouvernance	Stabilité politique
Gouvernance	Efficacité gouvernementale
Gouvernance	Qualité des réglementations
Gouvernance	Etat de droit
Gouvernance	Maîtrise de la corruption
Gouvernance	Droits politiques
Gouvernance	Liberté civile
Gouvernance	Echelle de terreur politique
Gouvernance	Indice de perception de la corruption
Gouvernance	Liberté de la presse
Gouvernance	Part du RNB consacrée à l'Aide Publique au Développement (CAD)
Gouvernance	Participation aux élections parlementaires nationales (UE)
Gouvernance	Indice de Transformation Bertelsmann - Indice de situation (PED)
Gouvernance	Indice de Transformation Bertelsmann - Indice de gestion (PED)
Gouvernance	Indépendance du pouvoir judiciaire (PED)

- 3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Voir paragraphe précédent [« 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? »](#)

- 3.5 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...) ?

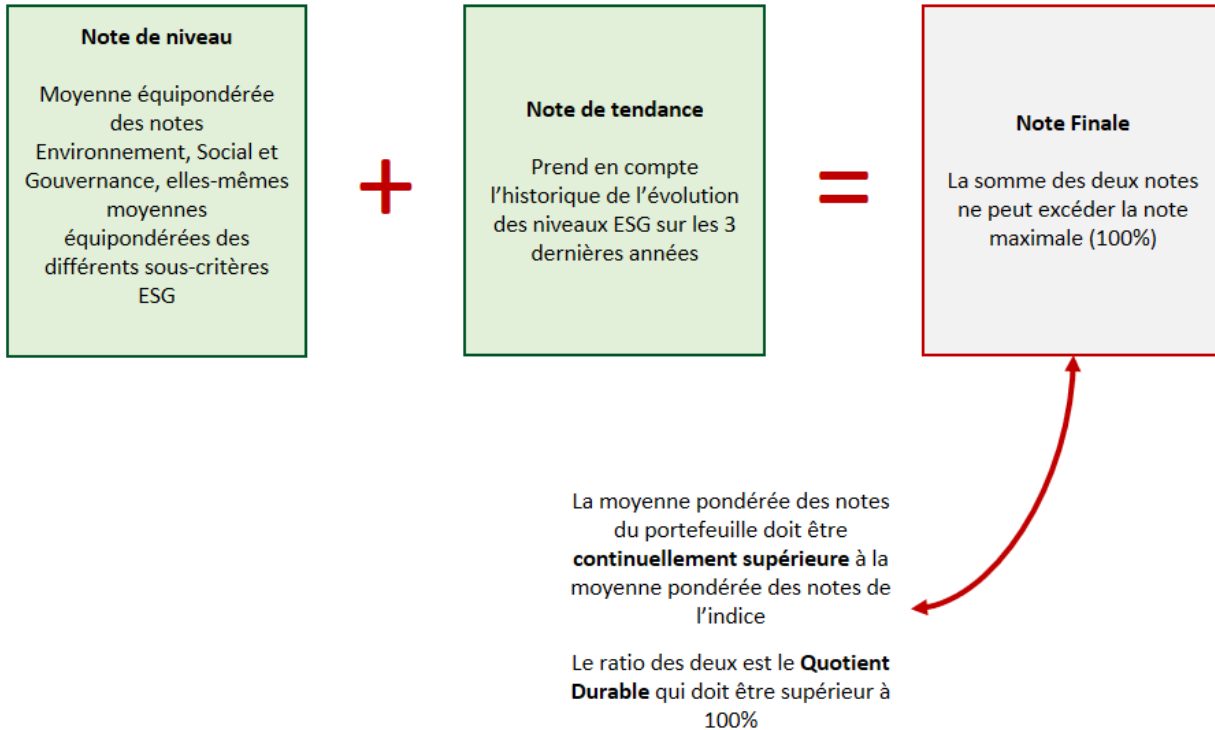
Nous utilisons les données ETHIFINANCE. Nous souhaitons apprécier la qualité ESG des pays à aujourd'hui mais également valoriser les efforts ou pénaliser le manque d'effort d'un pays sur les 3 dernières années.

Pour chaque émetteur public de l'univers d'investissement des fonds, à partir des données ETHIFINANCE, nous calculons:

- D'abord une note de niveau, qui est la moyenne équipondérée des sous-notes Environnement, Social et Gouvernance, qui sont elles-mêmes des moyennes équipondérées des différents critères ESG qui les composent.
- Ensuite, une note ajustée de l'évolution de la note de niveau sur les 3 dernières années. Ceci permet de valoriser les efforts réalisés par un pays sur les 3 dernières années. Cette note corrigée correspond à la somme de la note de niveau et de la moyenne de la variation des notes de niveau sur les 3 dernières années. Il est à signaler que précédemment, la prise en compte de la tendance sur les 3 dernières années était matérialisée par une note de tendance calculée par ETHIFINANCE. Cette note de tendance positionnait l'évolution d'un pays par rapport à ses pairs. Notre nouvelle méthodologie permet une approche plus pure en ne se concentrant que sur l'évolution intrinsèque du pays considéré. La note de tendance est ajoutée à la note de niveau, cependant la somme des deux notes ne peut excéder la note maximale.

Les notes ISR des portefeuilles et des indices de référence sont calculées en pondérant les notes ISR des émetteurs des titres par leurs poids dans le fonds ou le benchmark.

Pour nos 3 fonds obligataires souverains, nous calculons ensuite le « Quotient Durable » qui doit être continuellement supérieur à 100%.



#### *Processus de notation des émetteurs **publics***

- 3.6 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

ETHIFINANCE actualise l'ensemble de ses critères ISR (au nombre de 69 actuellement) sur une base annuelle, via deux mises à jour semestrielles: la moitié des critères est mise à jour en mars et l'autre moitié en août.

Les notes de tendances des trois domaines Environnement, Sociétal et Gouvernance sont également revues deux fois par an, en mars et en août.

## **4 – Processus de gestion**

- 4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG est réalisée par un analyste interne ISR de PRO BTP FINANCE à partir des informations ESG issues de la recherche d'ETHIFINANCE (agence de notation extra-financière).

Une note ISR est attribuée pour chaque Etat de l'univers d'investissement. Cette note est la somme de la note de niveau et de la moyenne de la variation des notes de niveau sur les 3 dernières années.

Le calcul de cette note a été modifiée récemment. Précédemment, la prise en compte de la tendance sur les 3 dernières années était matérialisée par une note de tendance calculée par ETHIFINANCE. Cette note de tendance positionnait l'évolution d'un pays par rapport à ses pairs. Notre nouvelle méthodologie permet une approche plus pure en ne se concentrant que sur l'évolution intrinsèque du pays considéré.

Le processus d'investissement pour les fonds obligataires Etats peut être qualifié de processus relatif et intégré puisqu'il n'y a pas dissociation entre une décision ESG et une décision financière. Chaque décision d'investissement ou de désinvestissement nécessite de prendre en considération l'aspect ESG à travers le quotient durable.

Le critère ESG retenu pour s'assurer du caractère « durable » d'un fonds obligataire Etat est qu'en permanence le quotient durable du fonds doit être supérieur à 100%.

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

- 4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Voir paragraphe précédent [« 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? »](#)

- 4.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les fonds ne peuvent pas détenir d'émetteur ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG.

- 4.4 - Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le **calcul de la note de tendance** à évolué au cours des douze derniers mois. Précédemment, la prise en compte de la tendance sur les 3 dernières années était matérialisée par une note de tendance calculée par ETHIFINANCE. Cette note de tendance positionnait l'évolution d'un pays par rapport à ses pairs. Notre nouvelle méthodologie permet une approche plus pure en ne se concentrant que sur l'évolution intrinsèque du pays considéré.

- 4.5 - Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, les fonds concernés par ce Code de transparence n'investissent pas dans des organismes solidaires.

- 4.6 - Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Les fonds Regard Obligations Court Terme, Regard Obligations et Regard Obligations Long Terme ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

- 4.7 - Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le gérant peut intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur les courbes des taux, dans une limite de 100% de l'actif.

- 4.8 - Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Dans un but de gestion de la trésorerie, le fonds pourra détenir, dans la limite de 10 %, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, conformes au Règlement MMF, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

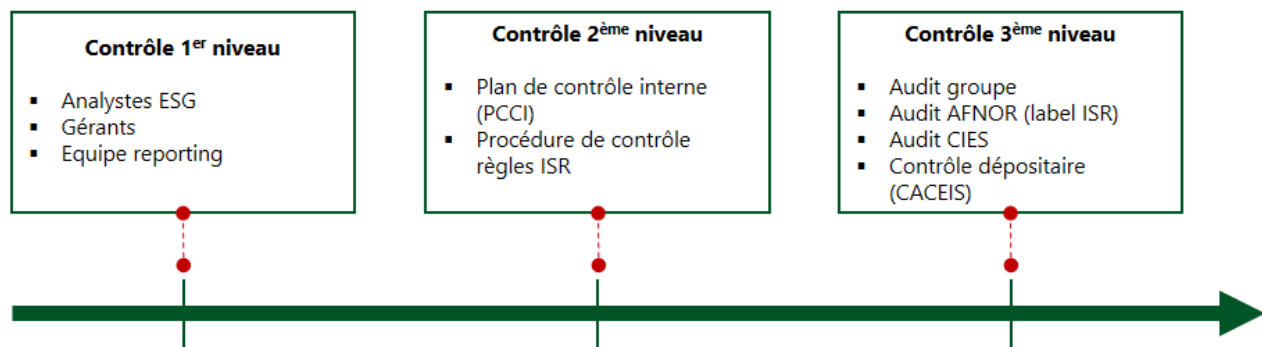


## 5 - Contrôle ESG

- 5.1 - Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

La politique et les processus d'investissement responsables de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille et par l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne) ; les procédures de contrôle des règles ISR sont formalisées
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des procédures d'audit du Groupe PRO BTP ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom



## 6 - Mesures d'impact et reporting ESG

- 6.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du / des fonds ?

La qualité ESG des fonds d'obligations Etats couverts par le présent Code est mesurée par le quotient durable.

- 6.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Tous les sous-indicateurs renseignés par notre fournisseur de données ESG (voir détail paragraphe 3.3) sont potentiellement calculables. A ce jour, nous n'avons pas encore mis en œuvre ces calculs.

Des projets sont en cours pour calculer l'empreinte carbone des Etats, ainsi que d'autres indicateurs d'impact.

- 6.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés ; elles sont disponibles sur la page <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

Sur cette page, se trouvent les documents ci-dessous :

Nature des informations ESG	Informations
<b>Actualités</b>	Lettre trimestrielle du développement durable
<b>Gestion des risques ESG</b>	Prise en compte des risques en matière de durabilité
<b>Processus OPC</b>	Code de transparence AFG-FIR OPC – Emetteurs publics
<b>Reporting extra-financier des OPC</b>	Reporting extra-financier des fonds ROCT, RO et ROLT ( <i>Quotient Durable</i> )

Les informations ci-dessous se trouvent dans le reporting ISR de chaque fonds :

Nom du fonds	Informations du reporting
<b>Regard Obligations Court Terme (ROCT)</b>  <b>Regard Obligations (RO)</b>  <b>Regard Obligations Long Terme (ROLT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quotient Durable instantané (avec note du fonds et note de l'indice)</li> <li>▪ Min et max du Quotient Durable</li> <li>▪ Evolution des Quotients Durables (série temporelle)</li> <li>▪ Graphique en araignée du Quotient Durable comparé des 3 fonds</li> <li>▪ Commentaires</li> </ul>

- 6.4 - La Société de Gestion publie t'elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Sans objet pour ces fonds.

